



**COMMUNE DE**  
**- 4530 -**  
**VILLERS-LE-BOUILLET**

Rue de Waremme, 17  
Secrétaire communal : Michel Lejeune  
☎ . 085/61.62.74  
☎ . 085/61.62.87  
✉ michel.lejeune@publilink.be

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**COMMUNAL**

Séance publique du 30 janvier 2007

Présents : Mme Ch. COLLIGNON, Bourgmestre-Présidente ;  
Mme B. SIMAL et MM. P. POGORZELSKI, M. MELIN, J-F RAVONE, Echevins  
M. P.SEREXHE, Président du CPAS  
Mmes et MM. L. LEMESTREZ, Ph. WANET, A. PRAILLET, Ch. WERY, P. BOURGUIGNON-GOCHEL,  
Ph. JASSOGNE, Th. KESSEN, J. FORTIN, A. BEELE, F. WAUTELET, A-C. COURTOIS, Ph. ANCION, Conseillers  
communaux.  
M. M. LEJEUNE, Secrétaire communal.

LE CONSEIL :

**OBJET : Prime octroyée pour les centenaires – décision.**

Vu sa décision du 26 février 1996, fixant, pour chaque couple jubilaire qui fête ses noces d'or (50 ans), de diamant (60 ans), de brillant (65 ans), de platine (70 ans) et d'albâtre (75 ans) :

- à 5.000 francs le montant de la prime octroyée,
- à 1.500 francs la valeur approximative du montage floral offert ;

Vu sa décision du 26 février 2002 transposant en euro, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

- le montant de 5.000 francs, à savoir la somme de 124,00 €,
- le montant de 1.500 francs, à savoir 37,00 € ;

Attendu que, dans le courant de pratiquement chaque année, il est également procédé à la célébration de centième anniversaires et plus ;

Considérant qu'il appartient à cette assemblée de définir les modalités de la mise à l'honneur des centenaires ;

Sur proposition du Collège communal,

**DÉCIDE**, à l'unanimité de ses membres : d'octroyer, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2007, un cadeau d'une valeur de (ou une prime de) 50,00 € et un montage floral d'une valeur de 25,00 € à chaque citoyen villersois qui fête son centième anniversaire et plus (101 ans, 102 ans, etc.).

Par le Conseil :

Le Secrétaire  
(s) M. LEJEUNE

La Présidente  
(s) CH. COLLIGNON

Pour extrait conforme

Le Secrétaire communal

  
M. LEJEUNE



La Bourgmestre

  
Ch. COLLIGNON